

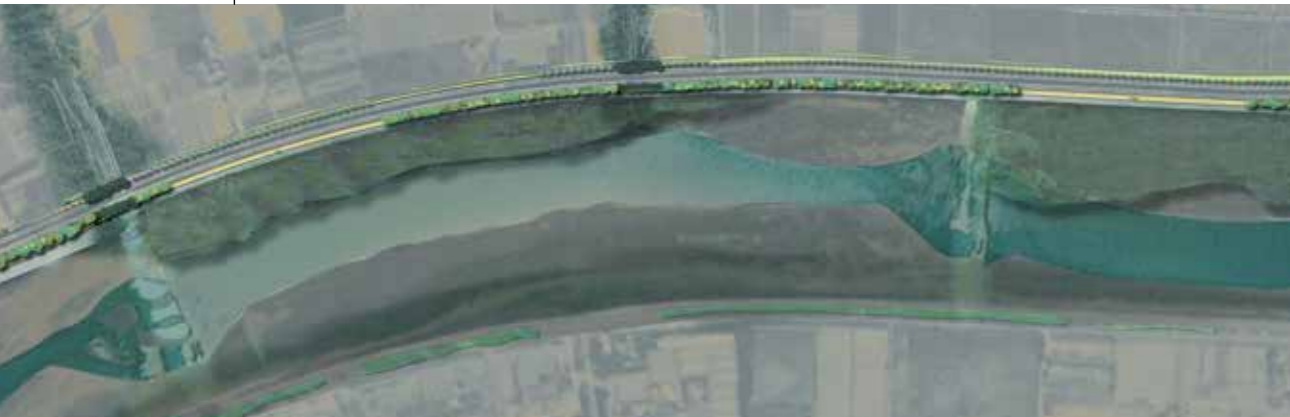


AGENCE
FARAGOU

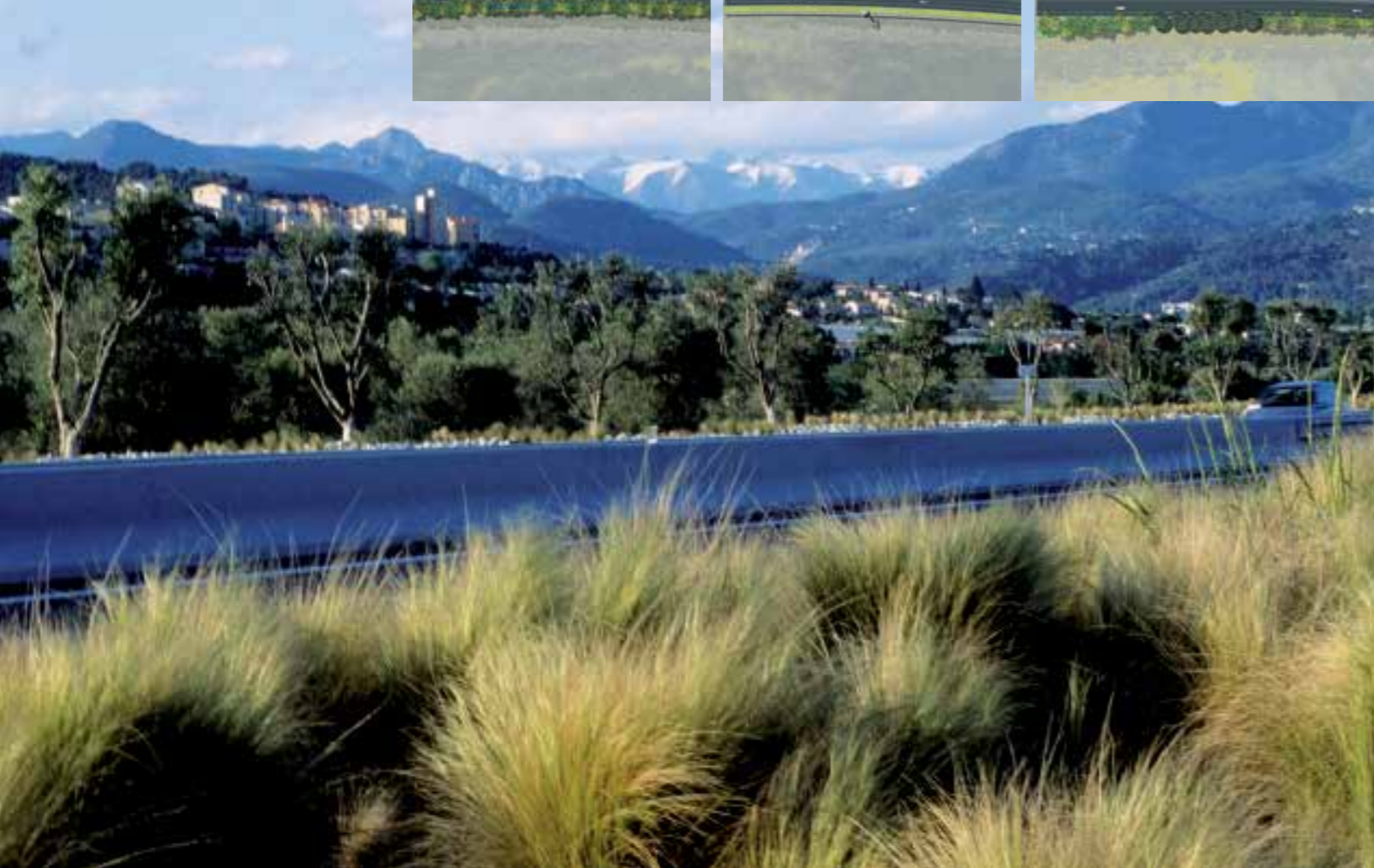
UN JARDIN À 100 À L'HEURE

RD 6202 bis - VALLÉE DU VAR, NICE

Maître d'ouvrage : Conseil Général des Alpes-Maritimes
Programme : Création d'une nouvelle voie dans la vallée
Maître d'oeuvre : Agence Faragou, architecte paysagiste, Ingerop, BET, Berlottier, architecte Ouvrage d'Art
Mission : Lauréat Concours - Maîtrise d'oeuvre complète des aménagements extérieurs Plans d'exécution
Superficie : Linéaire de 20kms, 1ère tranche 8kms
Coût total des travaux : 65 millions d'euros, coût réalisation paysage : 9 millions



SÉQUENCE 1 KM



La prise en compte du Paysage dans le parti d'Aménagement et la conception des ouvrages de la future Route Nationale 202 bis affirment les liens privilégiés que doit entretenir la Route avec son territoire, à la fois nouvel élément constitutif du Paysage mais aussi lieu privilégié de perception. La future voie traverse un des paysages les plus caractéristiques des Alpes Maritimes. Les paysages qui vont se créer de part et d'autre de cette ligne concernent l'épaisseur de la vallée toute entière et doivent traduire, au même titre qu'aux siècles passés, la société et le territoire.

- Le parti paysager s'appuie sur 4 objectifs :
- 1 - la prise en compte maximale de l'hydrologie du fleuve,
 - 2 - la volonté de renaturation du couloir aquatique,
 - 3 - la valorisation du franchissement nord et la révélation des paysages,
 - 4 - une anticipation sur le développement de la vallée.

- Les travaux d'exécution de la 202 bis en première phase 2 x 1 voies concernent plusieurs axes d'aménagement :
- la définition des séquences sur le premier tronçon (12 km) de Saint Isidore au pont de la Manda (Carros) représentant 12 km
 - le traitement des emprises en phase définitive côté Var
 - la réalisation du dossier de consultation
 - la mise au point technique des principes d'aménagement
 - la procédure pour caractériser le sol, éliminer les apports de terre exogènes et réduire la consommation d'eau d'arrosage
 - la procédure de protection végétale avec nattes de protection
 - le choix de la palette végétale de type indigène à port naturel, en bordure du var et reconstitution d'une oliveraie en pied de colline
 - le système d'arrosage par pompage dans la nappe phréatique
 - les ouvrages de soutènement par gabions de galets.

